

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR LE MAIRE
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 23 janvier 2012.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délégation accordée à Mr le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 31 mars 2008,
CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mr le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a pris dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

1 – Décision du 30 novembre 2011 :

Portant sur la vente d'une concession au cimetière communal à la famille MARTARESCHE - CORNET domiciliée à Alba pour une durée de perpétuité au prix de 1.156 €.

2 – Décision du 19 décembre 2011 :

Portant sur la vente d'une concession au cimetière communal à la famille SOUBEYRAND Bernard domiciliée à Alba pour une durée de perpétuité au prix de 1.156 €.

Fait à Alba La Romaine, le 23 janvier 2012.

Le Maire,
Pierre MAURIN.